

PROJET PROCES VERBAL DU CONSEIL de l'IAE DIJON
Le 14 novembre 2024 à 17 heures 30
(VISIO via TEAMS)

Présents par teams : Fabrice Hervé, Marcel Grenard, Hervé Cheillan, Blandine Antéblan, Camille Bertereau, Aurore De Oliveira, Pascale Fleuret, Eric Combet, Guillaume Thongsoum-Bois, Eve Ravise, Lisa Ruffin, Jean-François Notebaert

Représentés : Louis-Mathis Delestrade, Aurèle Millot, Grégory Wegmann, Mohamed Zouaoui

Invités : Maud Le Barbanchon, Romain Carré, Mathilde Pulh, Claire Yème, Jérémy Vignal

Excusé : Olivier Dalla Piazza

1. Vote des capacités d'accueil :

- Pour les masters 1 : pas de changement dans les capacités proposées par les RP pour la rentrée 2025 comparativement à 2024

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
(16 VOIX)

Remarque : Report des votes pour les masters internationaux. Invitation de V. Collange et Jean-Baptiste Welté au prochain conseil de gestion pour expliquer la volonté d'augmenter la capacité d'accueil de ces masters de 10 à 15 et échanger sur le sujet (sachant qu'il est important de contenir les effectifs de ces formations étant donné les nombreux cours mutualisés).

- Capacités d'accueil de la licence 1 : proposition pour la rentrée 2025 identique à celle de 2024 : 150 étudiants (capacité d'accueil sur Parcoursup) + 50 étudiants potentiels (redoublants, etc.)

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
(16 VOIX)

2. Vote des critères de recrutement sur Parcoursup

Présentation de la pondération des critères de sélection par Jérémy Vignal qui est désormais référent Parcoursup pour l'IAE Dijon à la suite d'Hervé Cheillan (voir tableau en pièce jointe). L'université demande maintenant de clairement afficher la part que représentent les différents critères pris en compte pour établir le classement final des étudiants sur la plateforme de candidatures, ce qui n'était pas le cas auparavant. Par défaut, les 5 critères sont pondérés à 20% chacun. Jérémy propose une autre évaluation.

L'IAE DIJON est habilité à recevoir la Taxe d'Apprentissage.

1/2

Le critère numéro 1 (algorithme automatisé à partir des résultats dans les matières scientifiques, littéraires et culturelles avec chaque bloc) représenterait 30%. Pour les autres critères, on augmenterait la part du critère n°4 qui permet de valoriser les dossiers ayant des compétences qui permettent de réussir dans cette filière.

Cette proposition suscite de nombreuses interrogations et un vrai débat (à la fois sur les profils que nous souhaitons recruter, sur le contenu de la licence, son positionnement et sur l'évaluation effective des dossiers de candidatures). Ce retour sur la méthode d'évaluation/la pondération ayant été demandé très tardivement par l'uB (et son vote devant être acté avant le 15 novembre), les collègues remercient Jérémy pour le travail engagé en urgence et acceptent de soumettre au vote le document proposé. Il faudra cependant impérativement engager une discussion collective sur la façon de cadrer concrètement ces évaluations qualitatives des dossiers mais aussi sur le positionnement de la licence et les profils d'étudiants à prioriser dans les années à venir.

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
(16 VOIX)

La directrice de l'IAE

Mathilde PULH

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Mathilde Pulh', with a large, sweeping flourish at the end.